

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	24.01.2024	D1149	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	INVESTISSEMENTS 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) REAMENAGEMENTS INTERIEURS ET CREATION D'UN POLE SECRETARIAT – MAISON MEDICALE DE BRIOUZE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 JANVIER 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 JANVIER 2024

Au 1^{er} janvier 2017, suite à la dissolution de la CDC du Pays de Briouze et à l'intégration de la commune de Briouze au sein de la Communauté d'Agglomération de Flers Agglo, l'Assemblée délibérante avait décidé de prendre la compétence facultative « santé des populations et démographie médicale » dont la gestion des maisons de santé et PSLA existants sur son nouveau territoire.

La maison médicale pluridisciplinaire de Briouze accueille 9 spécialistes et 1 cabinet infirmier.

Les professionnels de santé ont signalé, à plusieurs reprises, un hall d'aménagement cloisonné, peu lumineux et pas accueillant, les patients ayant parfois des difficultés à s'orienter pour identifier les professionnels

De plus, ils ont fait le choix de créer une société, dont la forme juridique reste à déterminer, afin de créer un poste de secrétariat et d'accueil, mais la configuration actuelle ne le permet pas.

Une réflexion s'est alors engagée afin de pouvoir réaménager les espaces intérieurs et créer de nouveaux espaces ouverts créant ainsi plus de convivialité, de luminosité et surtout permettant d'accueillir une secrétaire médicale :

- Création d'un espace secrétariat avec un espace archives dont la maison de santé n'est pas équipée actuellement
- Réaménagement de l'espace attente : mutualisation des salles d'attentes des médecins généralistes, sophrologue et kinésithérapeutes
- Création d'un espace dédié au prestataire entretien des locaux
- Réalisation d'ouverture avec pose de châssis dans la salle de réunion afin d'apporter de la luminosité

Le coût estimé des travaux s'élève à 25.000,00 € HT.

Ce projet inscrit au Budget 2024 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L), selon le plan de financement suivant :

				Montant HT	Montant TTC
Réaménagement intérieur et création d'un pôle secrétariat Maison Médicale de Briouze				25 000,00 €	30 000,00 €
Plan de financement					
Etat - DSIL		45%	11 250,00 €	11 250,00 €	
Autofinancement		55%	13 750,00 €	18 750,00 €	
TOTAL			25 000,00 €	30 000,00 €	

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3- PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2024.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240124-D1149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024

Publication : 24/01/2024

Yves GOASDOUE